

Le Journal



Collecte sélective - Traitement - Bois Energie

Édité par le SYDED du Lot (Syndicat mixte Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers et assimilés)

du Tri

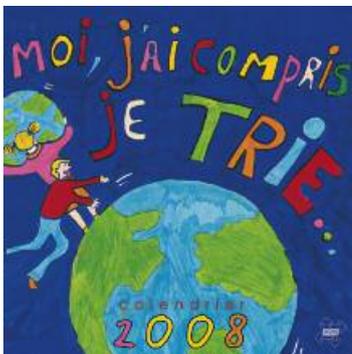
Décembre 2007 - n°18

www.syded-lot.fr

Calendrier 2008
du SYDED
offert avec ce numéro !

Editorial

Le développement durable par l'action



Au lendemain du Grenelle de l'environnement, les attentes des collectivités locales sont fortes sur un accompagnement financier enfin à la hauteur des objectifs fixés, alors que par le passé les actes ont si rarement suivis les discours pourtant encourageants.

Dans ce contexte difficile, le SYDED a cependant depuis plusieurs années contribué, à son échelle et parmi d'autres acteurs, à rendre notre département exemplaire sur bien des points.

Au-delà de la gestion des déchets, le SYDED s'investit désormais dans les énergies renouvelables à travers l'utilisation de biocarburant (huile végétale pure) pour ses véhicules, mais aussi et surtout par le développement des réseaux de chaleur au bois. La programmation actuelle prévoit qu'une vingtaine de nouveaux réseaux pourrait voir le jour dans les prochaines années après ceux de Caillac et des Quatre-Routes-du-Lot mis en service il y a quelques semaines.

Ces perspectives traduisent donc une nouvelle fois la volonté qui nous anime d'inscrire l'ensemble de nos actions dans une véritable démarche de développement durable.

D'ailleurs, ce dernier aspect semble ne plus avoir de secret pour les enfants du département, comme vous le constaterez au fil du calendrier que nous vous offrons.

Nous vous souhaitons une excellente année 2008.

Gérard MIQUEL
Président du SYDED

Sommaire



Dossier spécial

La valorisation du bois récupéré comme source d'énergie renouvelable

Zoom sur

Les animations en supermarchés

Question de tri

Après les festivités, pensez à trier !

Actualité

Réseaux de chaleur au bois : ça fonctionne !



Les premiers réseaux de chaleur au bois construits et gérés par le SYDED (à Caillac et aux Quatre-Routes-du-Lot) sont opérationnels depuis le 15 octobre 2007. Le combustible utilisé est constitué de plaquettes fabriquées à partir de bois (non traité) de récupération. Le réseau de Caillac permet de chauffer une cinquantaine de bâtiments. Quant à celui des Quatre-Routes-du-Lot, il dessert 78 utilisateurs (logements et bâtiments publics).

Composteurs individuels : l'opération continue !



Contre une participation de 20 euros, chaque foyer du territoire du SYDED peut encore acquérir le matériel lui permettant de transformer en compost ses déchets de cuisine et une partie des déchets de jardin.

L'objectif est de distribuer le 10 000^{ème} composteur en 2008.

Alors, demandez le vôtre au :
05 65 21 54 30 !



Dossier spécial

La valorisation du bois récupéré comme source d'énergie renouvelable

Le SYDED valorise depuis plusieurs années le bois sous forme de combustible. Après une phase d'expérimentation, le SYDED va plus loin dans l'essor de cette filière de valorisation énergétique qui s'inscrit véritablement dans une démarche de développement durable. Depuis le 1er janvier 2005, il est devenu opérateur départemental pour la réalisation de réseaux de chaleur au bois, à la demande des communes. Il valide la faisabilité du projet, finance les travaux, construit la chaufferie et le réseau, approvisionne et entretient les installations, et facture l'énergie consommée.

Le développement durable par l'action

Dans le contexte climatique et énergétique actuel, l'utilisation du bois de récupération comme combustible est une illustration concrète du concept de développement durable.



pour l'environnement :

→ **valorisation énergétique** : le bois, un déchet qui n'en est plus un... En 2007, environ 1 000 tonnes de déchets de bois auront été détournées de la mise en décharge et utilisées pour fournir de la chaleur.

→ **une énergie locale, renouvelable et non polluante** : l'utilisation de ce bois de récupération engendre l'économie d'énergies fossiles. Dans ce contexte, le bois remplace le fuel ou le gaz, dont les réserves planétaires sont limitées. A terme, 2 500 tonnes* de fuel par an peuvent être économisées sur le département du Lot.

→ **réduction des émissions de gaz à effet de serre** :

Lors de sa combustion, les émissions de gaz et de particules sont réduites et il n'y a aucune production de soufre. Contrairement aux énergies fossiles, le CO₂ restitué dans l'atmosphère par la combustion du bois est celui qui s'y trouvait déjà avant d'être absorbé par l'arbre lors de sa croissance. Avec ces réseaux de chauffage au bois, c'est à terme le rejet dans l'atmosphère de 9 000 tonnes* de CO₂ qui sera évité chaque année.

la valorisation du bois récupéré



pour le développement économique :

→ **création d'activités et d'emplois au niveau local** : la réalisation et l'exploitation des réseaux de chaleur au bois est naturellement génératrice d'activités économiques et créatrices d'emplois directs et indirects.



pour le progrès social :

→ **un tarif très avantageux pour les utilisateurs** : en comparaison avec les énergies fossiles classiques dont le prix ne cesse d'augmenter.

→ **le même tarif pour tous** : c'est le principe de solidarité territoriale à travers la péréquation des coûts. Les tarifs appliqués par le SYDED sont identiques pour tous les utilisateurs du département, quel que soit la taille du réseau.



* quantités correspondant à l'impact des 20 réseaux de chaleur programmés

La récupération sur les déchetteries

Les déchets de bois proviennent en majeure partie des 28 déchetteries où ils sont apportés par des particuliers ou des professionnels. Des bennes spécifiques sont mises à leur disposition pour le **bois non traité**, c'est-à-dire sans peinture, ni vernis ou colle. Il s'agit, essentiellement, de palettes et de cagettes. Sont exclus les meubles, les panneaux d'agglomérés ou de mélaminés.



Les plateformes de valorisation du bois

Le bois récupéré est acheminé vers les 3 sites de valorisation

situés à Catus, Figeac et Saint Jean Lagineste. En 2007, la quantité totale est de l'ordre de 1 000 tonnes.



Les palettes sont broyées,

puis déferrillées et dépoussiérées. Le matériel utilisé est le même que pour les végétaux sur les plateformes de compostage.



Le combustible produit se présente sous forme de plaquettes

qui ont au maximum une longueur de 10 cm et un diamètre de 2 cm. Il est stocké sous serre jusqu'à son enlèvement.



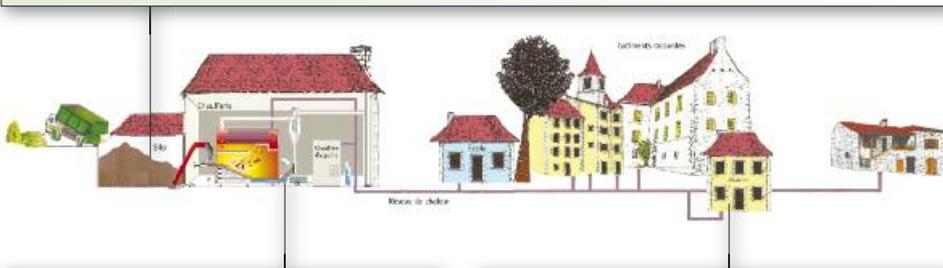
chaudières à bois des réseaux gérés par le SYDED

Les réseaux de chaleur au bois

Le principe de fonctionnement

Un réseau de chaleur permet la distribution de chaleur à plusieurs bâtiments et habitations par de l'eau chaude circulant dans un réseau de tuyauteries enterrées. Il s'adapte à des secteurs présentant un habitat dense, groupé, permettant de limiter les longueurs du réseau.

Les plaquettes de bois utilisées comme combustible sont stockées dans un silo attenant à la chaufferie.



La chaleur est produite par une chaufferie collective comprenant une chaudière principale fonctionnant au bois et une chaudière d'appoint fonctionnant au fioul ou au propane, qui prend la relève pour les opérations d'entretien et en cas de panne.

Des sous-stations permettent le transfert de chaleur entre le réseau et chaque bâtiment ou habitation.



Les équipements existants...

Aujourd'hui, les plaquettes issues des 3 plateformes du SYDED alimentent les chaudières :

- de ses 3 centres de tri et de son siège,
- de ses 2 réseaux communaux (Caillac et Les-Quatres-Routes-du-Lot),
- du nouvel Hôtel du Département.

... et les projets à venir

Au total, dans les années à venir, une vingtaine de réseaux pourraient être implantés sur le département. Une dizaine sont en phase de projet, à divers états d'avancement.

En parallèle, le SYDED mène les démarches nécessaires pour assurer de manière pérenne la ressource bois, entre 8 000 et 10 000 tonnes, pour alimenter ces installations.

D'autres catégories de bois seront sans doute concernées (déchets d'industries du bois et d'exploitations forestières).

Zoom sur...

Les animations en supermarchés



Durant la période estivale, les animatrices du SYDED ont tenu un stand d'information dans une dizaine de supermarchés du Lot. Elles sont allées à la rencontre des habitants pour les sensibiliser, en particulier, sur le lien entre les choix de consommation et la production de déchets, mais aussi, sur l'importance du tri des papiers et

emballages pour le recyclage. Parmi eux, nombreux sont ceux qui, en participant au jeu-test sur les consignes de tri, sont partis avec un sac à provisions réutilisable offert par le SYDED.



Question de tri

Après les festivités, pensez à trier !

Les fêtes de fin d'année et, plus généralement, les événements festifs organisés à la maison, dans une salle communale ou autre lieu public occasionnent une production de déchets très variés. Malgré l'euphorie propre aux circonstances, l'attention accordée au tri des déchets recyclables doit être maintenue.

Voici les règles de base, simples à respecter, pour que la joie des convives ne soit pas synonyme de calvaire pour les agents de tri :



UNIQUEMENT :

les cartons, les bouteilles en plastique, les cubitainers, les briques de boissons, les canettes en aluminium, les boîtes de conserve



UNIQUEMENT :

les bouteilles en verre (sans bouchon), les bocaux en verre (sans couvercle)



EN SACS BIEN FERMÉS :

les couverts jetables en carton ou plastique, les nappes et serviettes en papier, les restes alimentaires, les poubelles des toilettes, les balayures...



Pour tout renseignement —> Info Tri 05.65.21.54.30



Directeur de la publication : Gérard Miquel - Président du SYDED du Lot ■ Les Matalines - 46150 CATUS
tél. 05 65 21 54 30 ■ fax 05 65 21 54 31 ■ accueil@syded-lot.fr ■ site : www.syded-lot.fr

